

États financiers consolidés

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Exercice terminé le 31 décembre 2014

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Rapport du vérificateur général	3
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9
Annexe - Excédent (déficit) consolidé de fonctionnement à des fins fiscales	27
Annexe - Excédent (déficit) consolidé d'investissement à des fins fiscales	28
Annexe - Excédent accumulé consolidé	29
Annexe - Endettement total net à long terme consolidé	31
Autres renseignements	
Annexe - Exploitation générale - revenus	32
Annexe - Exploitation générale - dépenses	33
Annexe - Transport adapté	35



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de transport de Lévis et de l'organisme qui est sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Lévis et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Lévis inclut dans les états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 25, 27, 28, 29, 30 et 31, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) consolidé de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé consolidé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme consolidé.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 29 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA permis no A102002



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Aux membres du conseil

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de transport de Lévis et de l'organisme qui est sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction a comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

	Surélévation/ (sous-évaluation) 2014	2013
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs et actifs financiers	26 625 799 \$	23 906 707 \$
Actifs financiers nets (dette nette)	(26 625 799)	(23 906 707)
Excédent (déficit) accumulé	26 625 799	23 906 707
État consolidé des résultats		
Transfert et revenus	2 719 092 \$	2 988 342 \$
Excédent de l'exercice	2 719 092	2 988 342
Excédents (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	26 625 799	23 906 707

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Lévis et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs nets (leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Lévis inclut dans les états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 25, 27, 28, 29, 30 et 31, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) consolidé de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé consolidé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme consolidé.

Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 29 avril 2015

[†] CPA auditeur, CMA permis de comptabilité
publique no A122005

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Revenus			
Exploitation générale (annexe)	22 848 568 \$	21 808 348 \$	21 340 836 \$
Transport adapté (annexe)	2 335 534	2 232 281	2 185 847
Revenus d'investissement	35 396 000	4 812 229	3 765 329
	<u>60 580 102</u>	<u>28 852 858</u>	<u>27 292 012</u>
Charges			
Exploitation générale (annexe)	24 665 159	23 790 033	22 269 918
Transport adapté (annexe)	2 335 534	2 491 577	2 276 072
	<u>27 000 693</u>	<u>26 281 610</u>	<u>24 545 990</u>
Excédent de l'exercice	33 579 409 \$	2 571 248	2 746 022
Excédent accumulé au début de l'exercice		38 624 445	35 878 423
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		41 195 693 \$	38 624 445 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Excédent de l'exercice	33 579 409 \$	2 571 248 \$	2 746 022 \$
Variation des immobilisations			
Acquisition	(44 359 000)	(8 962 930)	(4 012 727)
Produit de cession	-	14 334	1 600
Amortissement	3 448 534	3 265 221	2 998 572
Gain sur cession	-	(5 334)	(1 600)
	(40 910 466)	(5 688 709)	(1 014 155)
Variation des stocks de fournitures, pièces et accessoires	-	(9 364)	33 676
Variation des autres actifs non financiers	-	(22 647)	(150 053)
	-	(32 011)	(116 377)
Variation de la dette nette	(7 331 057)\$	(3 149 472)	1 615 490
Dette nette au début de l'exercice		(21 132 841)	(22 748 331)
Dette nette à la fin de l'exercice		(24 282 313)\$	(21 132 841)\$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

État consolidé de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
Actifs financiers		
Encaisse	- \$	1 058 718 \$
Débiteurs (note 3)	959 153	1 014 844
Subventions à recevoir (note 4)	29 719 239	26 499 307
Dépôt sur acquisition d'immobilisations	-	1 433 606
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 5)	61 000	37 100
	<u>30 739 392</u>	<u>30 043 575</u>
Passifs		
Découvert bancaire	367 173	-
Emprunts temporaires (note 6)	1 893 727	7 982 457
Créditeurs et frais courus (note 7)	2 920 810	3 448 237
Revenus reportés (note 8)	129 525	110 083
Dettes à long terme (note 9)	49 710 470	39 635 639
	<u>55 021 705</u>	<u>51 176 416</u>
Dettes nettes	<u>(24 282 313)</u>	<u>(21 132 841)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 10)	64 996 411	59 307 702
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	247 228	237 864
Autres actifs non financiers (note 11)	234 367	211 720
	<u>65 478 006</u>	<u>59 757 286</u>
Excédent accumulé (note 12)	<u>41 195 693 \$</u>	<u>38 624 445 \$</u>

Engagements (note 13)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 571 248 \$	2 746 022 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	3 265 221	2 998 572
Gain sur cession d'immobilisations	(5 334)	(1 600)
	5 831 135	5 742 994
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs et subventions à recevoir	(3 164 241)	(1 571 042)
Dépôt sur acquisition d'immobilisations	1 433 606	(1 433 606)
Créditeurs et frais courus	(527 427)	(1 051 083)
Revenus reportés	19 442	23 981
Actif au titre des avantages sociaux futurs	(23 900)	(7 200)
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	(9 364)	33 676
Autres actifs non financiers	(22 647)	(150 053)
	3 536 604	1 587 667
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition	(8 962 930)	(4 012 727)
Produit de cession	14 334	1 600
	(8 948 596)	(4 011 127)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	14 075 000	23 076 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 935 400)	(2 012 100)
Variation nette des emprunts temporaires	(6 088 730)	(18 779 103)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	(64 769)	(277 351)
	3 986 101	2 007 446
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 425 891)	(416 014)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 058 718	1 474 732
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	(367 173)\$	1 058 718 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2014

1. Statut

La société est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) consolidé de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages 27 et 28, la ventilation de l'excédent accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages 25, 29 et 30 et l'endettement total net à long terme consolidé présenté à la page 31.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

2.1 Périmètre comptable et partenariat

Le périmètre comptable de la société englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La société participe au partenariat dans la Société de Gestion et d'Acquisition de Véhicules et de Systèmes de Transport s.e.n.c. depuis sa création le 1er avril 2010.

Les comptes de la société et de l'organisme compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, proportionnellement à la quote-part revenant à la société dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la société et combinés ligne par ligne et les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

Le taux de participation de la société dans les opérations de la Société de Gestion et d'Acquisition de Véhicules et de Systèmes de Transport s.e.n.c. pour l'exercice est de 2,966 %.

2.2 Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

2.3 Stocks

Les stocks de fournitures, pièces et accessoires sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode du coût moyen est utilisée dans le calcul du coût.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties, à compter de l'année suivant leur transfert à la catégorie d'immobilisations appropriée, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Eléments d'actif	Périodes
Infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	5 ans, 10 ans et 16 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	10 ans

2.5 Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

2.6 Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la société est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auxquels participe la société sans en être le promoteur, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sur les soldes d'ouverture et les résultats de l'exercice 2014 sont décrits dans les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs à la page 18 des états financiers.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite à prestations déterminées (suite)

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement **espéré** des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2014, selon la méthode de la valeur liée au marché sur une période de 5 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement en charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir aux fins de taxation.

2.7 Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - Pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.8 Autres éléments

Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Éléments incorporels

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les principales estimations comprennent les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Celles-ci ont une influence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la société consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

3. Débiteurs

	2014	2013
Laissez-passer et autres	384 319 \$	515 922 \$
Organismes municipaux	136 352	248 502
Taxe sur les carburants	118 489	110 735
Taxes à la consommation	319 993	139 685
	959 153 \$	1 014 844 \$
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	- \$	7 689 \$

4. Subventions à recevoir

	2014	2013
Gouvernement du Québec		
Fonds d'immatriculation	341 553 \$	1 306 801 \$
Transport adapté	331 091	353 606
Exploitation	48 422	48 422
Amélioration des services	2 216 662	290 151
Montant affecté au remboursement de la dette à long terme	25 706 722	19 084 923
Intérêts sur obligations et billets	56 446	28 693
Achat d'autobus	328 802	924 613
Terminus et stationnement incitatif St-Étienne	-	2 789 175
Mesures prioritaires - études	-	964 852
Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV)	538 988	613 517
Autres immobilisations	150 553	94 554
	29 719 239 \$	26 499 307 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs

	2014	2013
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	61 000 \$	37 100 \$
Charge de l'exercice		
Régime à prestations déterminées capitalisé	222 000 \$	182 200 \$
Régimes à cotisations déterminées	388 030	136 878
REER collectif	-	115 927
Régime de retraite des élus municipaux	5 894	5 852
	615 924 \$	440 857 \$

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis, dont l'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée le 31 décembre 2013, est un régime contributif de type salaire final moyen. La rente annuelle d'un participant est égale à 2 % de son salaire final moyen 5 ans moins 0,70 % du salaire final moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles de ces mêmes années. Le Régime prévoit également des prestations en cas de décès et de cessation d'emploi.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations au plus tard le 1er janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs.
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre l'organisme municipal et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs).
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de l'organisme municipal prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Pour le service postérieur

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs.
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi.
- Partage à 50/50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et l'organisme municipal.
- Partage à 50/50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et l'organisme municipal.
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et l'organisme municipal).



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Application de la Loi au régime de retraite de la Société de transport de Lévis

La Société de transport de Lévis participe à un (1) régime de retraite visé par la Loi et ce régime fait l'objet du processus de négociations dès février 2015. Les incidences de ces modifications pour la Société de transport de Lévis aux résultats de 2014 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Modalité prévue à la Loi	Incidence sur le coût des services passés	Pertes actuarielles nettes constatées en contrepartie	Incidence sur le coût du service courant de l'exercice
Élimination de l'indexation automatique des rentes de retraite et de la prestation additionnelle des participants actifs (a)	(14 500)	14 500	5 800
Partage du déficit des participants actifs, au-delà de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle (b)	(28 300)	28 300	X
Partage du déficit des participants retraités (c)	S.O.	S.O.	X
Plafond du service courant (d)	X	X	0
Partage du service courant (e)	X	X	S.O.
Partage du déficit lié au service postérieur (e)	X	X	S.O.
Cotisation au fonds de stabilisation (e)	X	X	S.O.
Total	(42 800)	42 800	5 800



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Application de la Loi au régime de retraite de la Société de transport de Lévis (suite)

- a) Le coût des services passés représente l'élimination de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle. Tel que prévu à la Loi, si la valeur dépasse la part de déficit qui doit être assumée par les participants actifs, une réserve doit être maintenue pour l'excédent. La réserve, s'il y a lieu, est établie en fonction d'une hypothèse d'un partage de 45 % assumé par les participants actifs, ce qui correspond au seuil minimal exigé par la Loi. L'élimination de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle affecte également le coût du service courant.
- b) Le coût des services passés est établi en fonction d'une hypothèse d'un partage de 45 % assumé par les participants, ce qui correspond au seuil minimal exigé par la Loi. Il représente la part de déficit pris en charge par les participants actifs qui dépasse la valeur de l'indexation automatique éliminée.
- c) Cette mesure n'a aucune incidence pour la Société de transport de Lévis puisque le régime ne comporte aucun participant retraité au 31 décembre 2013.
- d) L'incidence du plafond du service courant est établie pour les régimes sans report en considérant la différence entre 1) le service courant prévu actuellement au régime net de l'effet de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle éliminée et 2) le plafond établi selon les modalités de la Loi.
- e) Ces modalités n'ont pas d'incidence sur les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 puisqu'elles ne s'appliquent qu'à compter de l'entente entre les parties.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2014	2013
Conciliation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs		
Actif au début de l'exercice	37 100 \$	29 900 \$
Charge de l'exercice	(222 000)	(182 200)
Cotisations versées par l'employeur	245 900	189 400
Actif à la fin de l'exercice	61 000 \$	37 100 \$
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	1 032 800 \$	749 000 \$
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(1 057 000)	(799 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	(24 200)	(50 000)
Pertes actuarielles non amorties	85 200	87 100
Actif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	61 000 \$	37 100 \$
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	305 900 \$	263 300 \$
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	(42 800)	-
Cotisations salariales des employés	263 100	263 300
	(88 600)	(84 600)
Amortissement des pertes actuarielles	174 500	178 700
Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	4 100	2 700
Charge de l'exercice excluant les intérêts	221 400	181 400
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	48 200	32 200
Rendement espéré des actifs	(47 600)	(31 400)
Charge d'intérêts nette	600	800
Charge de l'exercice	222 000 \$	182 200 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2014	2013
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	51 800 \$	30 900 \$
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	(47 600)	(31 400)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	4 200 \$	(500)\$
Perte de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	(29 800)\$	(46 600)\$
Prestations versées au cours de l'exercice	102 500	3 900
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	1 058 700	761 900
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	14 ans	16 ans
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5,40 %	5,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5,40 %	5,50 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,25 %	3,25 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,20 %	2,25 %
Valeur de l'obligation implicite incluse dans l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 100 \$	- \$

Régime de retraite à cotisations déterminées

Les employés de garage participent à un régime de retraite à cotisations déterminées administré par le Syndicat national des employés de garage du Québec inc. Les employés cotisent au régime à un taux de 7,50 % et l'employeur contribue à un taux de 10,50 % du salaire régulier.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs

Les chauffeurs participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeur, soit le Régime de retraite des employés municipaux du Québec. En 2014, les employés cotisaient au régime à un taux de 5,50 % et l'employeur y contribuait à un taux de 6,75 % du salaire régulier. À compter du 1^{er} janvier 2015, afin de se conformer aux exigences de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, les cotisations requises seront de 6,50 % pour les employés et de 6,65 % pour l'employeur, incluant la cotisation au fonds de stabilisation. Étant donné que ce régime est un régime interemployeur, la société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Les employés de bureau syndiqués participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeur, soit le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ. Les employés cotisent au régime à un taux de 3 % et l'employeur y contribue à un taux de 6 % du salaire régulier. Étant donné que ce régime est un régime interemployeur, la société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux est un régime à prestations déterminées géré en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Les élus participants et la société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas de la société. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ce régime est un régime à employeurs multiples administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) qui ne comporte pas de comptes distincts, la société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné correspond aux contributions devant être versées par la société pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

6. Emprunts temporaires

La Société dispose de six marges de crédit autorisées aux montants de 5 650 000 \$, 6 800 000 \$, 7 000 000 \$, 1 150 000 \$, 900 000 \$ et 600 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

7. Crédoeurs et frais courus

	2014	2013
Fournisseurs	1 290 496 \$	1 976 937 \$
Salaires et avantages sociaux	1 256 168	1 170 799
Dépôts et retenues de garantie	245 279	185 995
Intérêts courus	124 902	92 078
Taxes de vente	3 965	22 428
	<u>2 920 810 \$</u>	<u>3 448 237 \$</u>

8. Revenus reportés

	2014	2013
Subventions	59 885 \$	103 487 \$
Laissez-passer	69 640	6 596
	<u>129 525 \$</u>	<u>110 083 \$</u>

9. Dette à long terme

	2014	2013
Billets et obligations		
3,05 %, remboursable par versements annuels, échéant le 4 mars 2015	2 263 000 \$	2 598 000 \$
2,90 % à 3,20 %, remboursable par versements annuels, échéant le 9 mai 2016	1 580 000	1 772 000
2,40% à 2,70 %, remboursable par versements annuels, échéant le 29 novembre 2016	4 343 000	4 875 000
2 % à 2,50 %, remboursable par versements annuels, échéant le 28 juin 2017	4 784 000	5 312 000
2,78 %, remboursable par versements annuels, échéant le 5 septembre 2017	929 900	1 192 800
1,50 % à 3,20 %, remboursable par versements annuels, échéant le 13 juin 2018 et le 13 juin 2023	21 226 000	23 076 000
2,20 % à 3,10 %, remboursable par versements annuels, échéant le 26 septembre 2018	1 024 500	1 260 000
1,40 % à 2,25 %, remboursable par versements annuels, échéant le 17 juin 2019	5 150 000	-
1,40 % à 2,40 %, remboursable par versements annuels, échéant le 15 octobre 2019	8 925 000	-
	<u>50 225 400</u>	<u>40 085 800</u>
Frais reportés liés à la dette à long terme	(514 930)	(450 161)
	<u>49 710 470 \$</u>	<u>39 635 639 \$</u>



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

9. Dette à long terme (suite)

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :

	2014	2013
Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	25 706 722 \$	19 084 923 \$
Montant à la charge de la Ville de Lévis	24 518 678	21 000 877
	50 225 400 \$	40 085 800 \$

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont : 2015 - 5 292 300 \$; 2016 - 5 451 600 \$; 2017 - 5 591 000 \$; 2018 - 5 475 700 \$ et 2019 - 5 358 700 \$.

10. Immobilisations

Catégories	31 décembre 2014		Valeur nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Infrastructures	6 185 270 \$	23 203 \$	6 162 067 \$
Bâtiments	19 850 602	4 627 406	15 223 196
Véhicules	43 613 401	9 131 169	34 482 232
Ameublement et équipement de bureau	888 831	613 598	275 233
Machinerie, outillage et équipement	3 827 332	1 186 835	2 640 497
Terrains	301 596	-	301 596
	74 667 032	15 582 211	59 084 821
Immobilisations en cours	5 911 590	-	5 911 590
	80 578 622 \$	15 582 211 \$	64 996 411 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

10. Immobilisations (suite)

Catégories	31 décembre 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	473 710 \$	11 360 \$	462 350 \$
Bâtiments	19 326 656	4 144 239	15 182 417
Véhicules	39 795 408	7 865 737	31 929 671
Ameublement et équipement de bureau	857 057	541 062	315 995
Machinerie, outillage et équipement	3 420 088	909 424	2 510 664
Terrains	301 596	-	301 596
Immobilisations en cours	64 174 515	13 471 822	50 702 693
	8 605 009	-	8 605 009
	72 779 524 \$	13 471 822 \$	59 307 702 \$

11. Autres actifs non financiers

	2014	2013
Frais payés d'avance	234 367 \$	211 720 \$

12. Excédent accumulé consolidé (annexe)

	2014	2013
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$	439 262 \$
Excédent de fonctionnement affecté à l'exercice suivant	398 734	247 714
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	608 036	1 275 680
Financement des activités de fonctionnement	504 384	436 803
	1 112 420	1 712 483
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(573 194)	(493 297)
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	366 785	62 284
Investissements à financer	(1 159 979)	(2 144 123)
	(793 194)	(2 081 839)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	41 050 927	38 800 122
	41 195 693 \$	38 624 445 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

13. Engagements

Les versements relatifs à divers contrats de location, d'entretien et d'autres services échéant de 2015 à 2017 totalisent 275 103 \$ et se répartissent comme suit : 2015 - 125 934 \$; 2016 - 93 114 \$ et 2017 - 56 055 \$.

De plus, la société a signé un contrat de transport adapté échéant en décembre 2018. Les versements relatifs à ce contrat totalisent 2 020 241 \$ et se répartissent comme suit : 2015 - 490 236 \$; 2016 - 500 030 \$; 2017 - 509 931 \$ et 2018 - 520 044 \$.

La société a également signé un contrat de transport en commun échéant en décembre 2016. Les versements relatifs à ce contrat totalisent 6 569 897 \$ et se répartissent comme suit : 2015 - 3 252 208 \$ et 2016 - 3 317 689 \$.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres divulgués à des fins de comparaison dans les états financiers ont été reclassés suivant la présentation des états financiers de l'exercice courant.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Excédent (déficit) consolidé de fonctionnement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Revenus			
Exploitation générale (annexe)	22 848 568 \$	21 808 348 \$	21 340 836 \$
Transport adapté (annexe)	2 335 534	2 232 281	2 185 847
	25 184 102	24 040 629	23 526 683
Charges			
Exploitation générale (annexe)	24 665 159	23 790 033	22 269 918
Transport adapté (annexe)	2 335 534	2 491 577	2 276 072
	27 000 693	26 281 610	24 545 990
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(1 816 591)	(2 240 981)	(1 019 307)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Amortissement	3 448 534	3 265 221	2 998 572
Produit de cession	-	14 334	1 600
Gain sur cession	-	(5 334)	(1 600)
	3 448 534	3 274 221	2 998 572
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	265 000	190 688	349 140
Remboursement de la dette à long terme	(2 101 911)	(2 101 913)	(1 367 439)
	(1 836 911)	(1 911 225)	(1 018 299)
Affectations			
Activités d'investissement	(175 000)	(134 710)	(718 958)
Excédent de fonctionnement affecté	247 714	247 714	87 624
Fonds réservés			
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	264 188	792 034	260 780
Financement des activités de fonctionnement	(131 934)	(67 581)	(263 993)
	204 968	837 457	(634 547)
	1 816 591	2 200 453	1 345 726
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	(40 528) \$	326 419 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Excédent (déficit) consolidé d'investissement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Revenus d'investissement			
Transferts			
Acquisition d'autobus	3 278 000 \$	2 380 286 \$	16 356 \$
Terminus et stationnement incitatif St-Étienne	113 000	855 825	2 789 175
Mesures prioritaires - études	300 000	425 148	590 996
Projets de voies réservées	26 937 500	-	-
Système d'aide à l'exploitation et d'infor- mation aux voyageurs (SAEIV)	1 623 750	965 471	255 975
Autres projets d'immobilisations	3 143 750	185 499	112 827
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	35 396 000	4 812 229	3 765 329
Conciliation à des fins fiscales			
Acquisition d'immobilisations			
Infrastructures	(34 263 000)	(1 860 028)	(2 579 372)
Bâtiments	(810 000)	(342 988)	(630 970)
Véhicules	(6 556 000)	(5 015 948)	(137 621)
Ameublement et équipement de bureau	(75 000)	(79 297)	(128 507)
Machinerie, outillage et équipement	(2 655 000)	(1 664 669)	(536 257)
Terrain	-	-	-
	(44 359 000)	(8 962 930)	(4 012 727)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	8 788 000	5 429 026	9 733 224
Affectations			
Activités de fonctionnement	175 000	134 710	718 958
	(35 396 000)	(3 399 194)	6 439 455
Excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	1 413 035 \$	10 204 784 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Excédent accumulé consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
Excédent de fonctionnement non affecté		
Solde au début de l'exercice	439 262 \$	360 557 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(40 528)	326 419
Virement à l'excédent de fonctionnement affecté	(398 734)	(247 714)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	439 262 \$
Excédent de fonctionnement affecté		
Solde au début de l'exercice	247 714 \$	87 624 \$
Affectation aux activités de fonctionnement	(247 714)	(87 624)
Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté	398 734	247 714
Solde à la fin de l'exercice	398 734 \$	247 714 \$
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Solde au début de l'exercice	1 275 680 \$	1 008 614 \$
Affectation aux activités de fonctionnement	(792 034)	(260 780)
Virement du financement des investissements en cours	124 390	527 846
Solde à la fin de l'exercice	608 036 \$	1 275 680 \$
Répartition		
Règlement no 89	439 119 \$	660 428 \$
Règlement no 90	44 527	87 406
Règlement no 97	-	33 634
Règlement no 98	-	106 443
Règlement no 99	-	30 646
Règlement no 102	-	274 085
Règlement no 107	4 420	-
Règlement no 115	-	23 256
Règlement no 118	-	38 125
Règlement no 119	-	21 657
Règlement no 122	119 970	-
	608 036 \$	1 275 680 \$
Financement des activités de fonctionnement		
Solde au début de l'exercice	436 803 \$	172 810 \$
Virement des activités de fonctionnement	67 581	263 993
Solde à la fin de l'exercice	504 384 \$	436 803 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Excédent accumulé consolidé (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
Dépenses constatés à taxer ou à pourvoir		
Solde au début de l'exercice	(493 297)\$	(195 039)\$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(190 688)	(349 140)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	110 791	50 882
	(573 194)\$	(493 297)\$
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	(2 081 839)\$	(11 758 777)\$
Excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	1 413 035	10 204 784
Virement aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	(124 390)	(527 846)
Solde à la fin de l'exercice	(793 194)\$	(2 081 839) \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Immobilisations	64 996 411 \$	59 307 702 \$
Dette à long terme	49 710 470	39 635 639
Frais reportés liés à la dette à long terme	514 930	450 161
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	(25 706 722)	(19 084 923)
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	(573 194)	(493 297)
	23 945 484	20 507 580
	41 050 927 \$	38 800 122 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Endettement total net à long terme consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
Dette à long terme (note 8)	50 225 400 \$	40 085 800 \$
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	1 159 979	2 144 123
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	25 706 722	19 084 923
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	366 785	62 284
	26 073 507	19 147 207
Endettement total net à long terme	25 311 872 \$	23 082 716 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Exploitation générale - revenus

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Exploitation générale			
Revenus			
Revenus de passagers			
Cartes - adultes	1 842 704 \$	1 743 194 \$	1 699 025 \$
Cartes - privilèges	2 108 908	2 005 307	1 955 158
Cartes à tarif réduit et supports	509 902	491 029	480 549
Cartes métropolitaines	581 177	559 622	556 814
Revenus en espèces	1 328 997	1 263 929	1 268 493
	<u>6 371 688</u>	<u>6 063 081</u>	<u>5 960 039</u>
Revenus - tarifs spéciaux			
Voyages spéciaux	15 000	9 871	18 967
Revenus complémentaires au transport			
Publicité	118 000	81 459	101 984
Revenus non reliés au transport			
Intérêts	3 000	3 199	11 362
Location d'un terrain	6 000	6 000	6 000
Autres	15 000	9 190	11 955
	<u>24 000</u>	<u>18 389</u>	<u>29 317</u>
Subventions gouvernementales			
Fonds d'immatriculation	2 380 000	2 351 176	2 331 354
Subventions à l'exploitation	484 224	484 224	484 224
Compensation du MTQ - titre de transport métropolitain	88 000	77 027	74 612
Intérêts sur obligations et billets	606 171	465 014	322 123
Amélioration des services de transport en commun	2 307 198	2 216 663	1 963 311
	<u>5 865 593</u>	<u>5 594 104</u>	<u>5 175 624</u>
Contribution pour la promotion et le développement des services	25 000	25 000	50 000
Contributions municipales			
Contribution de la Ville de Lévis	10 120 337	9 713 133	9 713 133
Contribution d'une autre municipalité	220 950	220 950	215 560
Compensation de la CMQ - titre de transport métropolitain	88 000	77 027	74 612
	<u>10 429 287</u>	<u>10 011 110</u>	<u>10 003 305</u>
Gain sur cession d'immobilisations	-	5 334	1 600
	<u>22 848 568 \$</u>	<u>21 808 348 \$</u>	<u>21 340 836 \$</u>



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Exploitation générale - dépenses

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Exploitation générale (suite)			
Dépenses			
Salaires des chauffeurs	5 621 201 \$	5 609 104 \$	4 848 895 \$
Salaires autres			
Conseil d'administration	53 888	55 649	51 280
Service de l'exploitation	658 354	666 150	591 849
Service administratif	1 275 775	1 304 425	1 228 301
Service de l'entretien	1 075 001	1 114 257	1 009 267
	3 063 018	3 140 481	2 880 697
Avantages sociaux			
Chauffeurs	1 264 454	1 233 935	995 104
Conseil d'administration	17 734	17 635	16 531
Services de l'exploitation et administratif	449 595	439 851	388 028
Service de l'entretien	286 710	295 691	269 533
	2 018 493	1 987 112	1 669 196
Honoraires et contrats			
Contrats de transport	3 757 177	3 360 804	4 045 333
Service de rabattement par taxi	131 082	124 204	128 245
Contrat de navette des chauffeurs	56 582	55 766	55 458
Honoraires professionnels	104 873	235 655	167 419
Frais de gestion système Opus	42 437	32 172	40 002
Graphisme et conception	48 421	89 031	65 355
Site internet	16 522	45 075	36 787
Cotisations	24 519	29 883	28 470
Service de la paie	24 425	23 747	23 300
Frais bancaires	4 200	2 556	3 896
Transport de valeurs	4 897	3 763	4 357
Formation	21 690	19 196	14 738
	4 236 825	4 021 852	4 613 360
Matériel et fournitures			
Combustible			
Autobus	2 346 407	2 327 219	2 097 286
Véhicules de service	18 861	15 548	18 144
Pneus	72 287	93 822	96 456
Pièces	200 927	248 250	209 348
Remorquage et autres	4 715	9 501	9 648
Petit outillage	7 073	3 704	5 203
Huile, graisse, antigel	70 732	59 316	51 931
Entretien et réparations			
Terrains	80 630	81 966	84 683
Bâtisse	122 595	122 257	134 371
Atribus	50 924	54 213	30 380
Équipement de garage	23 576	15 831	13 790
Équipement de l'exploitation	26 405	14 092	21 278
Équipement du système SAEIV	-	31 527	-
Équipement de bureau	5 187	1 107	3 206
Équipement informatique	101 188	113 586	104 562
Papeterie et fournitures de bureau	23 576	15 540	31 564
Frais d'impression	108 019	112 931	135 298
Uniformes	151 437	202 260	145 718
Fournitures de garage	42 908	29 833	42 032
Fournitures sanitaires	6 601	6 054	6 192
	3 464 048	3 558 557	3 241 090
Montant à reporter	18 403 585	18 317 106	17 253 238



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Exploitation générale - dépenses (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Exploitation générale (suite)			
Montant reporté	18 403 585 \$	18 317 106 \$	17 253 238 \$
Dépenses (suite)			
Services publics			
Électricité et chauffage	158 430	172 785	157 036
Télécommunications	100 811	170 343	157 644
	259 241	343 128	314 680
Taxes - Assurances - Permis - Immatriculation			
Taxes	56 500	58 119	62 507
Assurances	149 500	146 487	137 716
Permis - radios	5 000	5 124	4 959
Immatriculation	217 000	223 536	199 646
	428 000	433 266	404 828
Dépenses diverses			
Déplacements et représentation	33 000	44 288	38 780
Publicité	212 184	90 029	151 070
Commissions sur ventes de laissez-passer	63 000	57 594	71 519
Créances douteuses	-	1 946	7 689
Autres	5 000	233	11 144
Réserve pour imprévus	291 000	-	-
	604 184	194 090	280 202
Frais financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	1 193 480	997 075	754 783
Amortissement des frais d'escompte reportés	137 878	127 630	86 868
Intérêts sur emprunts temporaires	113 000	22 678	98 434
Intérêts - avantages sociaux futurs	1 200	1 314	800
	1 445 558	1 148 697	940 885
Location			
Équipement de garage	12 731	12 872	14 162
Équipement de bureau	6 130	5 417	5 414
Équipement de l'exploitation	12 260	13 530	12 097
Terrains	44 936	56 706	45 840
	76 057	88 525	77 513
Amortissement des immobilisations			
	3 448 534	3 265 221	2 998 572
	24 665 159 \$	23 790 033 \$	22 269 918 \$



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Annexe - Transport adapté

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
Revenus			
Subvention gouvernementale	978 034 \$	910 374 \$	967 927 \$
Contribution de la Ville de Lévis	933 159	810 363	810 363
Contribution d'une autre municipalité	64 020	64 020	62 459
Contribution de la CMQ - déplacements métropolitains	94 270	111 400	94 080
Contribution du CSSS Alphonse-Desjardins	-	50 000	-
Revenus de passagers	266 051	286 124	251 018
	2 335 534 \$	2 232 281 \$	2 185 847 \$
Dépenses			
Contrats de transport	2 070 207 \$	2 214 840 \$	2 008 735 \$
Salaires	206 915	212 794	209 435
Avantages sociaux	51 412	55 881	51 048
Entretien et réparations	1 000	570	605
Papeterie et fournitures de bureau	6 000	7 492	6 249
	2 335 534 \$	2 491 577 \$	2 276 072 \$

